

# FINANCEMENT DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT

## I - Modalités de financement des investissements effectués par les MRE :

Les projets d'investissement relatifs au secteur de l'import-export, peuvent être financés par recours à une banque marocaine ou étrangère.

Il y a lieu de préciser que Bank Al Amal est spécialisée dans le financement des projets réalisés par les Marocains Résidant à l'Etranger.

Pour bénéficier du financement, le dossier, à présenter à la banque, doit comporter une étude de faisabilité détaillée et tous les éléments susceptibles de démontrer la rentabilité du projet.

*Remarque : le MRE peut financer lui même son projet ou obtenir des prêts d'un organisme étranger de son choix (banque, fournisseur...)*

Les investissements effectués en devises, peuvent être réalisés librement, sans l'accord préalable de l'Office des Changes.

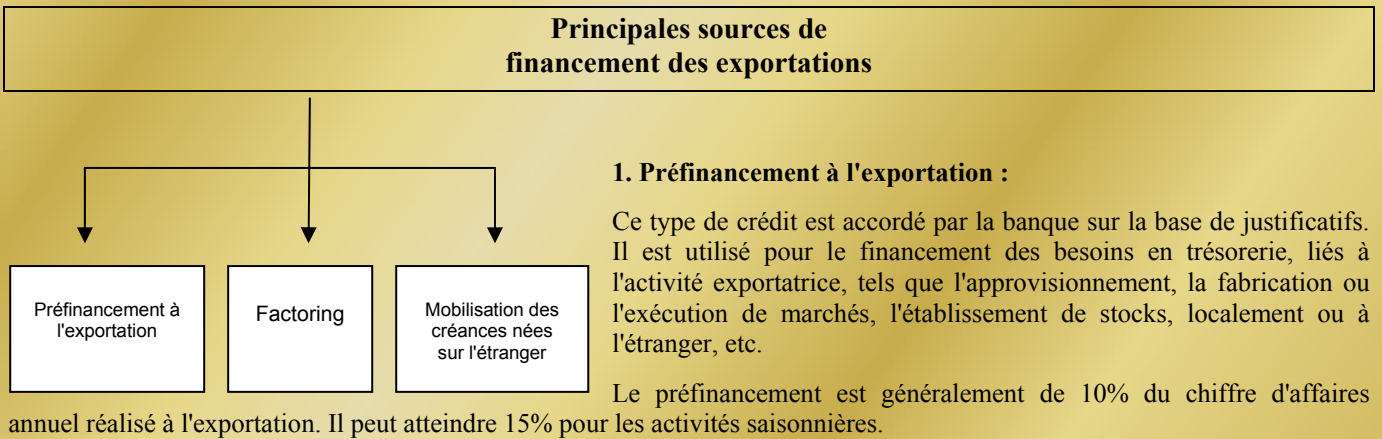
Les opérations de capitalisation, de comptes courants et de créances, sont également considérées comme apport en devises.

### ➤ Garanties de crédits :

La Caisse Centrale de Garantie (CCG), située à Rabat, et Dar Addamane, située à Casablanca, ont pour rôle de garantir à hauteur de 50% les crédits contractés par les entreprises créées au Maroc. Pour cela, un dossier doit être préparé et remis à l'un de ces organismes en même temps qu'à la banque.

## II - Modalités de financement des exportations :

Les entreprises exportatrices disposent d'instruments de financement spécifiques notamment, le préfinancement des exportations, la mobilisation des créances nées sur l'étranger et le factoring.



### 2. Mobilisation des créances nées sur l'étranger :

Ce type de financement permet à l'entreprise de se faire avancer de l'argent, en attendant le règlement des paiements de l'étranger.

L'exportateur, disposant d'une ligne de crédit auprès de sa banque pour le financement de ses créances nées sur l'étranger, peut solliciter des avances, en fonction du montant des exportations effectuées et en attendant leur règlement.

La mobilisation des créances nées sur l'étranger peut se faire soit en Dirhams, soit en devises.

Les créances éligibles à la mobilisation auprès des correspondants étrangers, sont celles dont le délai de paiement, restant à courir, est supérieur ou égal à 30 jours.

Le taux d'intérêt, applicable au préfinancement et aux avances en dirhams sur créances nées, est fixé par référence au taux de base bancaire des crédits export (8.5% actuellement pour les crédits à court terme) majoré de la prime de risque.

### **3. Factoring :**

Le factoring a pour but de vendre la créance, qu'a l'exportateur sur un client étranger, à une entreprise de financement dite de factoring.

Le factoring permet à l'exportateur de couvrir le "risque acheteur" et de se faire payer de suite. Pratiquement, toutes les banques marocaines offrent ce genre de prestations.

Toutefois, l'exportateur doit, au préalable, ouvrir un dossier, en adressant une demande à la banque ou à la société de factoring.

La demande doit contenir toutes les informations sur les transactions commerciales à couvrir.